

ASSEMBLEE NATIONALE27 juin 2005

CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - (n° 2352)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Grand

ARTICLE 3*(Art. L. 300-5-2 du code de l'urbanisme)*

Dans cet article, substituer aux mots :

« de l'article L. 300-5 »,

les mots :

« du deuxième alinéa de l'article L. 300-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.